

Rapport annuel 2022

Caisse de retraite professionnelle de l'Industrie vaudoise de la construction

2'077

ENTREPRISES AFFILIÉES

14'434

ASSURÉS ACTIFS

6'226

BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

TOTAL DU BILAN

2'483.2 mio CHF

PERFORMANCE 2022

-11.8%

TAUX DE COUVERTURE

101.7%

TAUX D'INTÉRÊT LPP

1%

COTISATIONS FACTURÉES

161.1 mio CHF

PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

137.8 mio CHF

SOMMAIRE

Avant-propos	4
Organes	5
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Placements	8
Performance	9
Effectif au 31.12.2022	10-11
Financement et prestations	12-13
Éléments actuariels	14
Rapport de l'organe de révision	15

Chers assurés, Chers affiliés, Chers lecteurs,

En 2022, les défis ont été nombreux pour la Caisse de retraite professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction (CRP). L'année écoulée a été teintée d'incertitudes, alors que des facteurs tels que la reprise post-Covid, les perturbations des chaînes d'approvisionnement ou la crise des matières premières ont fait planer des incertitudes sur les marchés financiers. Une guerre et des problèmes d'inflation ont également laissé leur empreinte. Les Banques Centrales ont quant à elles pris des mesures drastiques en augmentant leurs taux. Alors qu'une baisse est constatable sur les rendements du marché. Au terme de l'année 2022, la performance du portefeuille de la Caisse se clôture sur une note négative (-11.84%), à l'instar de nombreuses autres institutions de prévoyance.

Malgré ces conditions difficiles, la CRP a réussi à éviter une situation de sous-couverture et à maintenir son cap, grâce à une stratégie solide et une vision à long terme. Le taux de couverture de la Caisse a reculé pour atteindre 101.7%, contre 118.6% en 2021. Compte tenu de ces éléments, le Conseil de fondation a décidé d'octroyer un intérêt de 1% sur les avoirs de vieillesse pour l'année 2022.

Lors de sa séance du 25 août 2022 et après avoir pris connaissance des études actuarielles menées par l'expert en prévoyance mandaté par la Caisse, le Conseil de fondation a approuvé une augmentation du taux de cotisations de la rente transitoire pour le gros œuvre avec effet au 1^{er} janvier 2023. Ceci permettra ainsi d'assurer à long terme le financement de ces prestations transitoires.

En conclusion, nous tenons à remercier les membres du Conseil de fondation pour leur implication active dans la gestion de la CRP, ainsi que nos collaborateurs qui ont œuvré avec dévouement tout au long de cette année écoulée. Nous souhaitons également adresser nos remerciements à vous, chers assurés et affiliés, pour votre confiance et votre soutien continu dans la réalisation de notre mission à long terme : assurer une gestion durable de votre prévoyance professionnelle. Nous croyons fermement en une gestion responsable et dans l'intérêt d'une économie réelle, pour garantir les retraites d'aujourd'hui et de demain.

CONSEIL DE FONDATION

Délégation patronale

Jean-Marc Demierre	président
Michel Ducommun	membre
Baptiste Monnard	membre
Philippe Musitelli	membre
Nils Rentsch	membre
Georges Zünd	secrétaire

Délégation des assurés

Nicolas Rochat	vice-président
Arnaud Yves Bouverat	membre
Pietro Carobbio	membre
Dario Chiaradonna	membre
Thierry Lambelet	membre
Francisco J. P. Machado	membre

COMITÉ DES PLACEMENTS

Représentants des employeurs

Jean-Marc Demierre
Georges Zünd

Représentants des employés

Pietro Carobbio
Nicolas Rochat

COMMISSION TECHNIQUE

La commission technique est composée de deux représentants du secrétariat et de deux représentants des salariés. Elle est chargée de prendre position sur les cas particuliers.

Raphaël Frête	Caisse AVS 66.1	Nicolas Rochat	UNIA
Georges Zünd	Secrétaire de la fondation	Pietro Carobbio	UNIA

La commission technique n'a pas été consultée durant l'année 2022.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

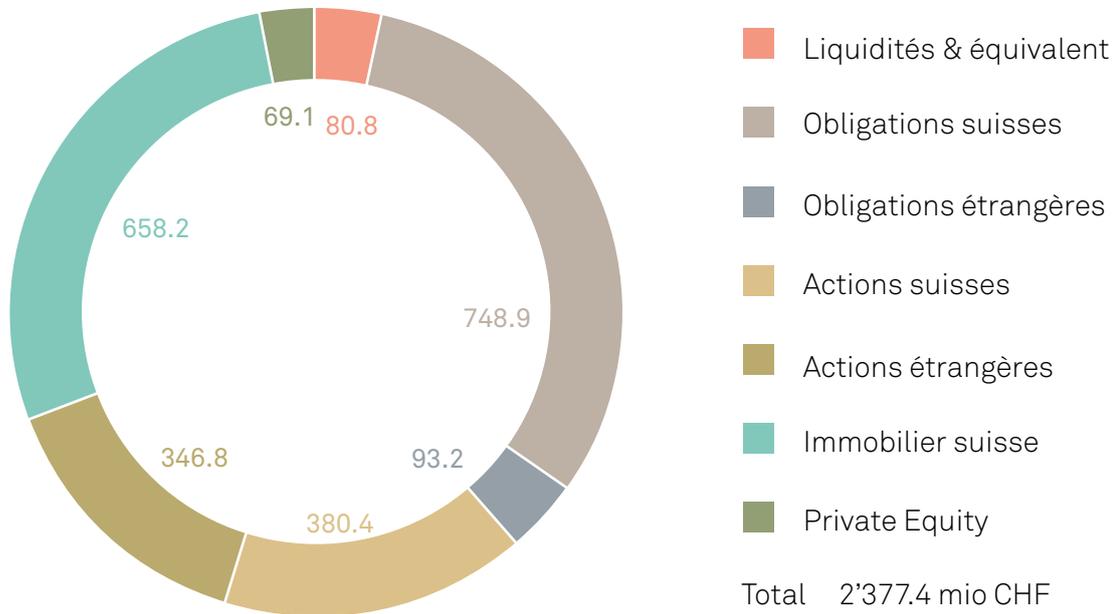
Actif	au 31.12.2022	au 31.12.2021
Liquidités et placements	2'425'905'460.67	2'795'349'326.85
Comptes de régularisation d'actifs	57'341'412.81	43'122'162.13
Actifs provenant de contrats d'assurances	9'089.60	9'802.15
Total de l'actif	2'483'255'963.08	2'838'481'291.13
Passif	au 31.12.2022	au 31.12.2021
Dettes	3'580'493.10	6'723'511.41
Comptes de régularisation de passifs	2'628'421.70	1'940'811.70
Réserves de cotisations d'employeurs	5806417.45	6'186'951.05
Provisions non techniques	3'650'000.00	3'356'000.00
Capitaux de prévoyance & provisions techniques	2'280'513'758.28	2'240'111'604.04
Fonds de la rente transitoire	145'305'175.80	137'770'374.75
Réserve pour fluctuations de valeurs	41'751'696.69	432'998'000.00
Capital de la fondation	20'000.00	20'000.00
Excédents de produits	0.00	9'374'038.18
Total du passif	2'483'255'963.08	2'838'481'291.13

COMPTE D'EXPLOITATION 2022

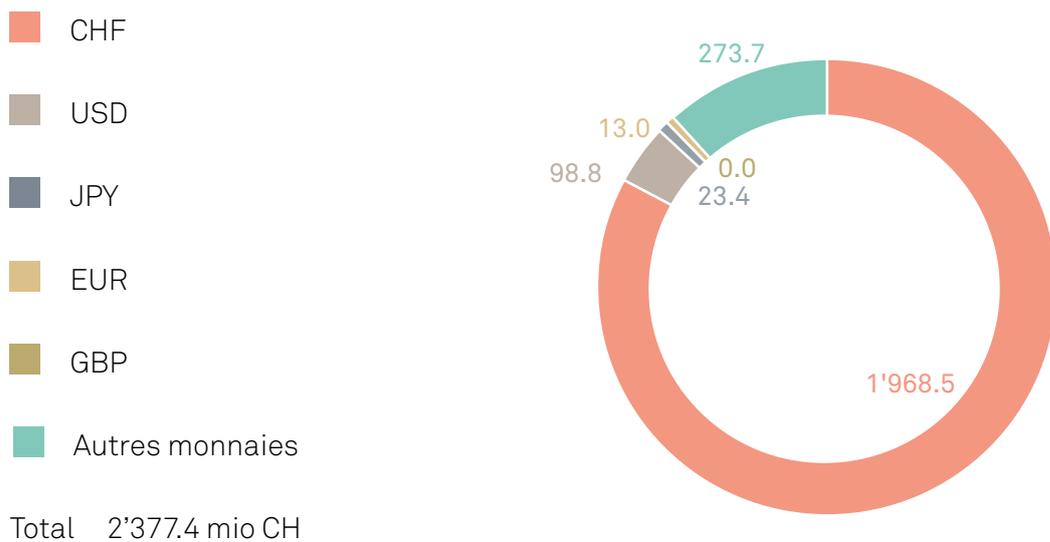
	2022	2021
Cotisations	128'187'135.52	127'039'196.71
Prestations d'entrée	41'218'637.23	46'818'738.88
Prestations réglementaires	-86'882'551.35	-85'058'592.97
Prestations de sortie	-71'587'572.07	-84'876'274.45
Constitution/dissolution des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-40'402'866.79	-41'001'500.66
Réserves de cotisations d'employeurs	380'533.60	-366'127.70
Prestations d'assurances	-5'871'119.80	-5'724'264.30
Résultat de la rente transitoire	-30'869'052.65	-25'575'978.50
Résultat net des placements	-326'058'199.64	206'004'729.95
Constitution/dissolution des provisions non techniques	-294'000.00	420'000.00
Autres produits	353'984.78	357'030.02
Frais d'administration	-8'795'270.32	-8'951'106.01
Excédent / perte avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-400'620'341.49	129'085'850.97
Réserve de fluctuation de valeurs des titres	391'246'303.31	-119'711'812.79
Excédent / Perte	-9'374'038.18	9'374'038.18



ALLOCATION PAR CLASSE D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EN MIO CHF)

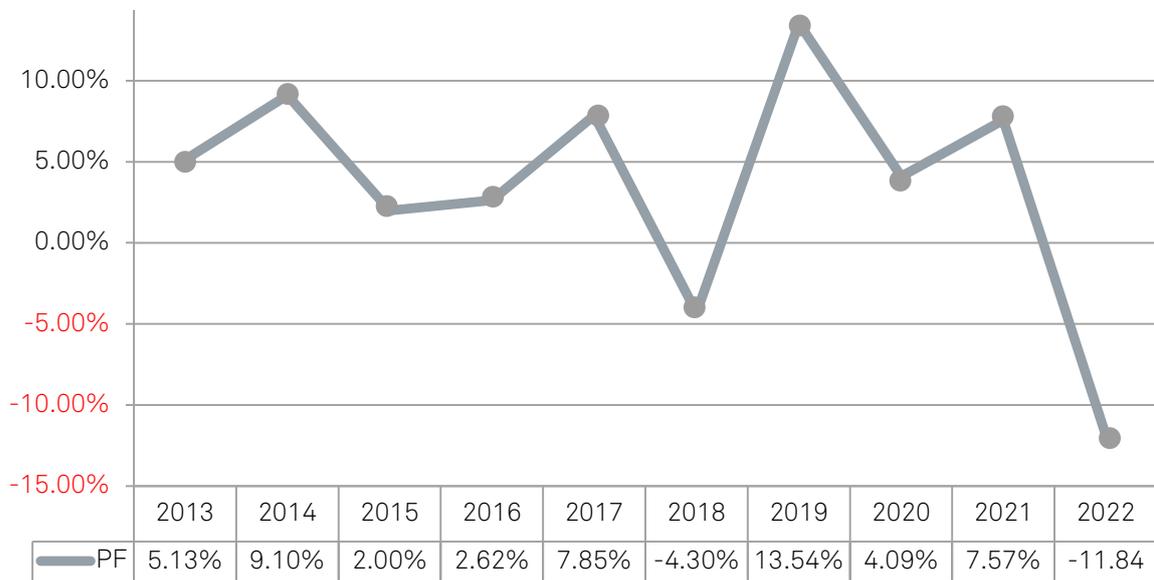


ALLOCATION PAR MONNAIE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EN MIO CHF)

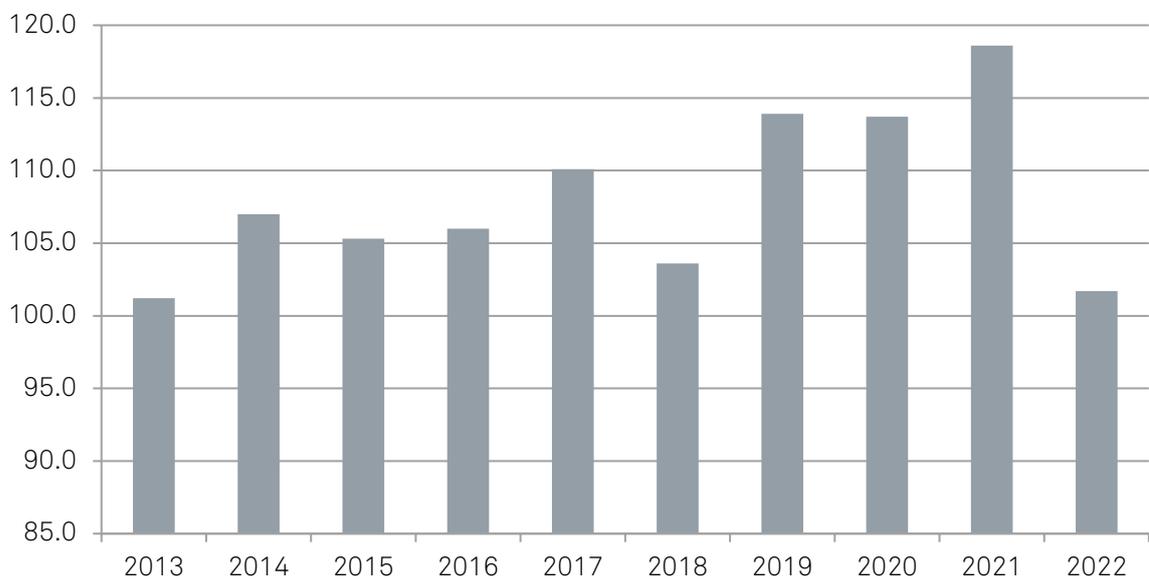


PERFORMANCE

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE (EN %)



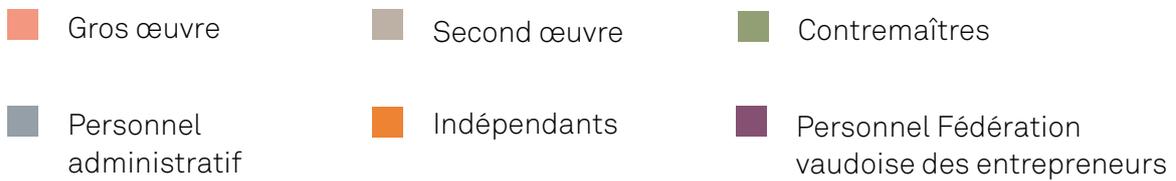
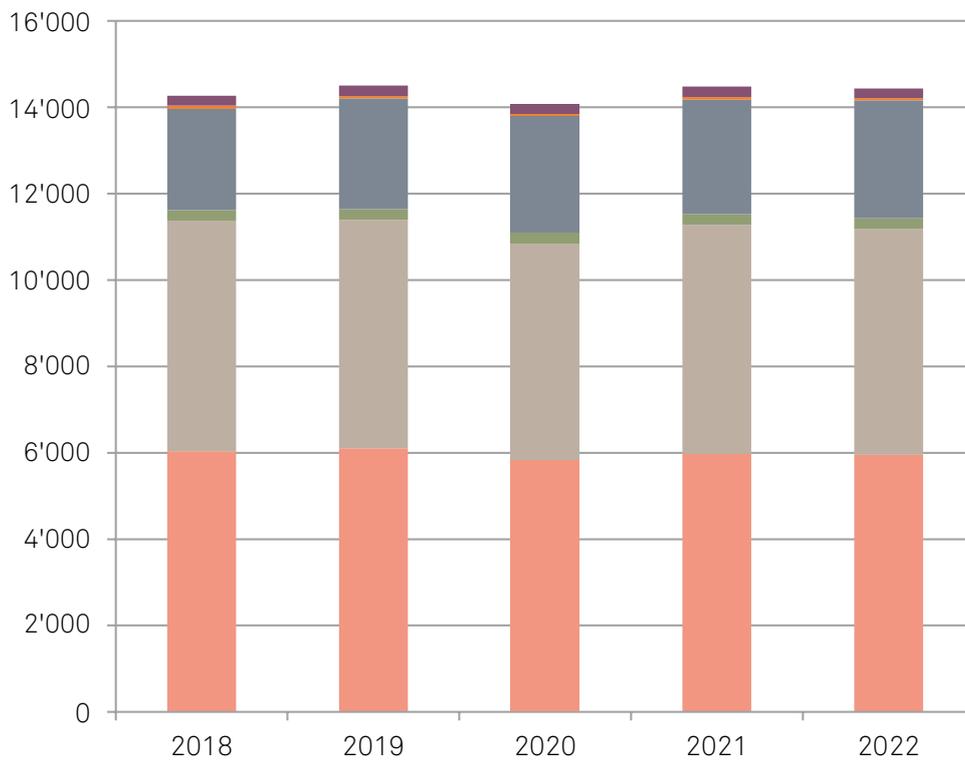
DEGRÉ DE COUVERTURE (EN %)



EMPLOYEURS

	2022	2021	2020	2019	2018
Entreprises affiliées à la CRP	2'077	1'965	1'995	2'184	2'199

ASSURÉS ACTIFS



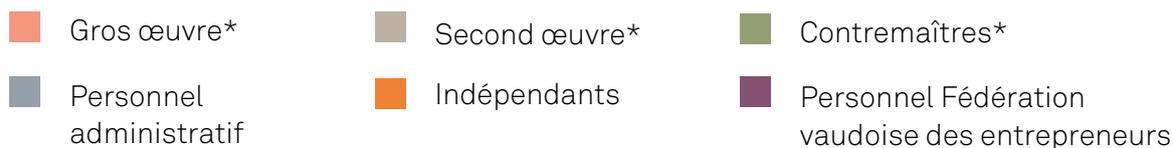
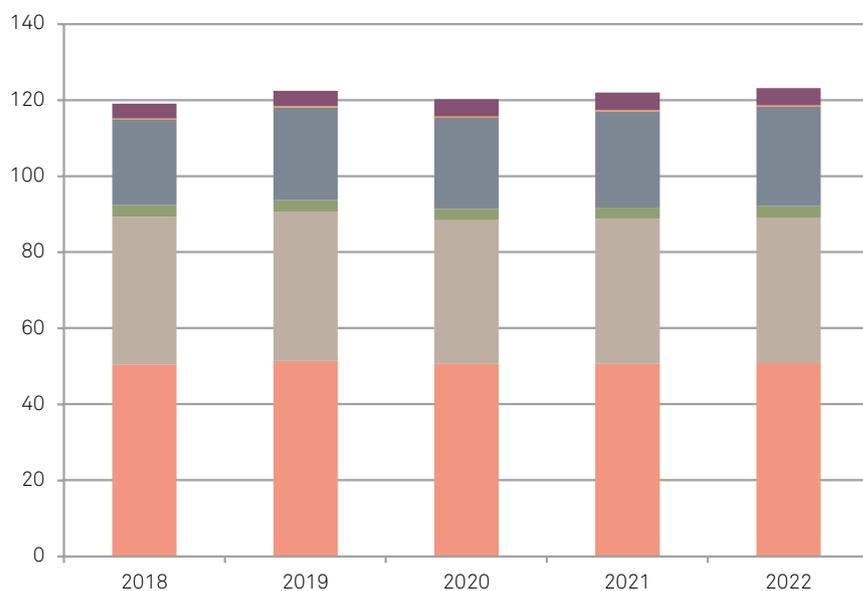
RENTIERS

	2022	2021	2020	2019	2018
Rentes de retraite	2'584	2'539	2'542	2'485	2'412
Rentes d'invalidité	675	722	702	782	826
Rentes de conjoint	1'640	1'673	1'724	1'738	1'750
Rentes d'enfant	478	549	429	458	488
Rentes transitoires	849	807	783	674	580
Total	6'226	6'290	6'180	6'137	6'056

ÉVOLUTION DU RAPPORT ASSURÉS / RENTIERS



COTISATIONS (EN MIO CHF)

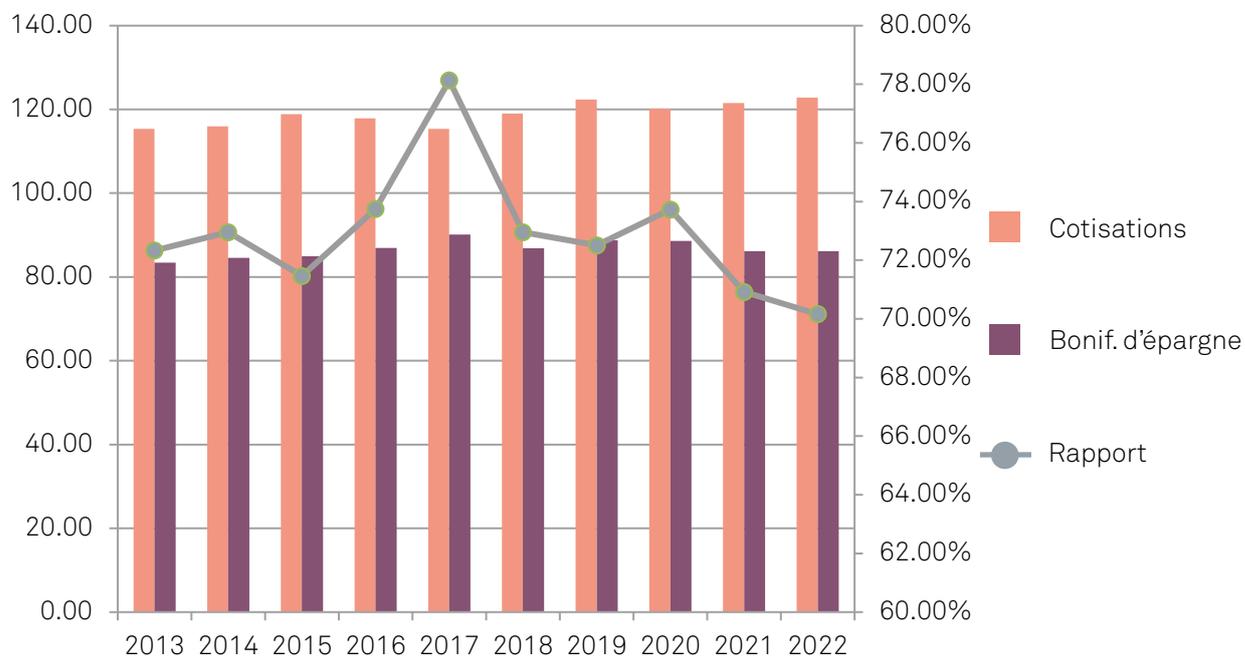


* Soumis aux conventions collectives de travail

RENTES (EN MIO CHF)

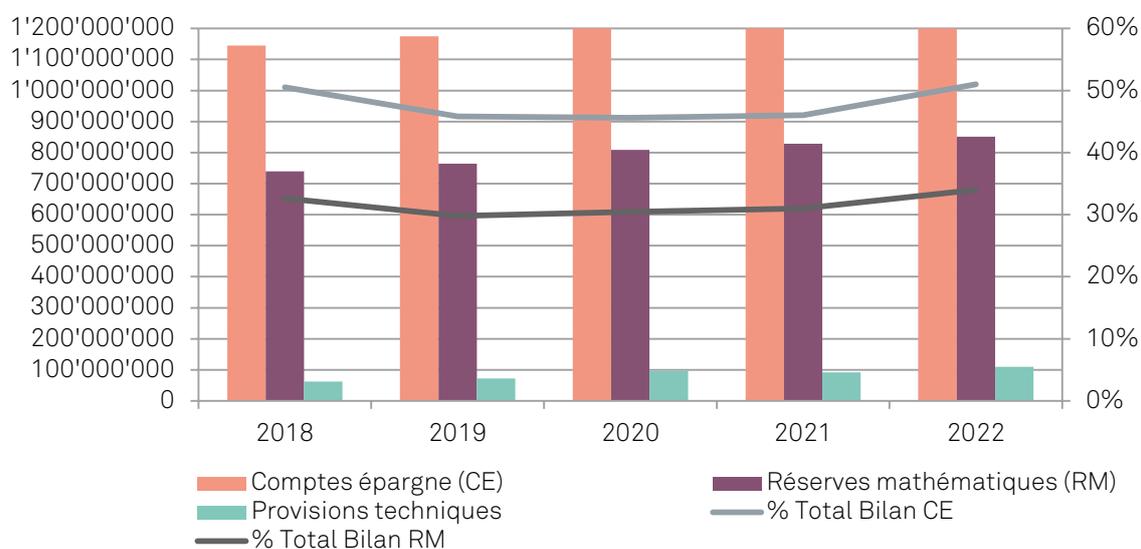
	2022	2021	2020	2019	2018
Rentes de retraite	34.2	35.5	31.9	30.7	29.3
Rentes d'invalidité	11.0	11.1	11.0	12.0	11.9
Rentes de conjoint	10.3	10.9	9.9	9.6	9.4
Rentes d'enfant	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Rentes transitoires	51.0	46.2	42.1	36.6	32.9
Total	107.7	104.9	90.1	84.7	84.7

COTISATIONS ET BONIFICATIONS SUR LES COMPTES ÉPARGNE (EN MIO CHF)



La différence entre la somme des cotisations encaissées et celle des bonifications d'épargne créditées sur le compte épargne des assurés sert à financer les risques inhérents à l'activité d'une fondation de prévoyance, ainsi que les charges de celle-ci, dont les frais administratifs font partie. Pour la Caisse, où la solidarité entre les assurés est forte, l'évolution de ce ratio « Bonifications – cotisations » doit être particulièrement suivi.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE (EN CHF)



En 2022, la CRP a appliqué un taux d'intérêt LPP de 1% pour rémunérer les comptes d'épargne et un taux d'intérêt technique de 2% sur les réserves mathématiques.

PROVISIONS TECHNIQUES (EN MILLIERS CHF)

	2022	2021	2020	2019	2018
Fluctuation des risques décès & invalidité	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
Adaptation des bases techniques	8'850	4'296	20'904	15'827	11'469
Abaissement du taux technique	26'730	17'240	8'450	0	0
Maintien du taux de conversion	64'600	60'200	57'900	46'400	41'000
Total	110'180	91'736	97'254	72'227	62'469

L'objectif de la provision de fluctuation des risques a été déterminé dans le cadre de la précédente expertise actuarielle à fin 2019. Pour rappel, dans notre expertise nous recommandons de maintenir le montant de CHF 10'000'000 tel qu'il avait été déterminé dans l'expertise précédente, bien que l'objectif effectivement évalué se situe en-dessous. Ce maintien vise à couvrir les incertitudes liées à une baisse future du taux technique et à l'introduction des nouveaux plans de prévoyance des assurés hors CCT. Cet objectif sera réévalué dans le cadre de l'expertise actuarielle prévue en 2023. Suite à la décision du Conseil de fondation, une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique avait été constituée à fin 2020 à hauteur de 1/3 de son objectif, puis avait été portée à 2/3 de son objectif à fin 2021. Cette provision continue d'être alimentée en 2022 et correspond à fin 2022 à 100 % de son objectif. Pour rappel, l'objectif visé était l'abaissement du taux d'intérêt technique de 1.75 % sur une durée de trois ans

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision, la Fiduciaire Favre Révision SA, a la responsabilité de contrôler que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Il a ainsi vérifié que :

- L'organisation et la gestion de la CRP étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et qu'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- Les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- Les mesures destinées à la loyauté dans l'administration de la fortune étaient prises, et que le respect du devoir de loyauté et la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- Les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- Les opérations avec des proches annoncées garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

L'organe de révision a abouti à l'appréciation que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 étaient conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

entrepreneurs!
fédération vaudoise
—
**PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE**

Caisse AVS 66.1
Route Ignace Paderewski 2
Case postale
1131 Tolochenaz

T 021 619 20 00
2epilier@avs66-1.ch
www.avs66-1.ch